



Eve Chabot
Avocate

Chronique environnement

Transition écologique : les municipalités sont indispensables

Dans son plus récent rapport *Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité*¹, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) fait état de la situation d'urgence climatique et des mesures d'atténuation du réchauffement climatique proposées. Dans le communiqué de presse l'accompagnant, il est mentionné que les villes constituent des « zones sensibles aux impacts et aux risques, mais indispensables à la solution ».

À cet égard, Debra Roberts, coprésidente du Groupe de travail II du GIEC, affirme que les municipalités disposent des outils nécessaires afin d'agir pour le climat. Effectivement, la transition écologique, incluant l'adaptation aux changements climatiques, exige une transformation du modèle d'urbanisation traditionnel.

À travers le Québec, nous observons que cette transformation est bien amorcée, comme en témoigne l'émergence des quartiers inspirés des principes du *Transit-Oriented Development* (TOD) et du *Pedestrian-Oriented Development* (POD) ainsi que les démarches inspirantes des municipalités vers la transition écologique². Toutefois, le dernier sondage sur les démarches de développement des organismes municipaux³, mené en 2018, constatait qu'à peine 16 % des municipalités de la province étaient engagées dans une démarche de développement durable répondant aux objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*. Pour justifier leur manque d'engagement, les municipalités soulevaient, entre autres, une déficience des ressources, un manque d'intérêt des élus municipaux et de clarté du concept de développement durable ainsi que l'absence d'obligation à assurer le développement durable de leur collectivité.

Distinction entre transition écologique, adaptation et résilience urbaine

La **transition écologique** propose un nouveau modèle économique et social en réponse aux enjeux environnementaux, en s'amorçant par l'adaptation aux changements climatiques.

L'**adaptation aux changements climatiques** est un processus par lequel une société s'ajuste de manière à limiter les conséquences négatives en découlant, et même à en bénéficier.

La **résilience urbaine** est la capacité d'un système urbain et de ses habitants d'affronter les conséquences liées aux changements climatiques, tout en s'adaptant positivement par le biais d'une transformation visant sa pérennité.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*⁴ fournit aux municipalités une panoplie d'outils réglementaires et de planification afin de mettre en place les stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Encore faut-il que les élus municipaux en saisissent les enjeux et les solutions indiquées pour y remédier.

Dans cette optique, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a publié, le 28 mars 2022, un guide à l'intention des municipalités s'intitulant *S'adapter au climat par la réglementation*. Elle y propose des mesures et des exemples d'initiatives municipales visant l'atteinte de trois grands objectifs :

- Favoriser la captation de carbone;
- Diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES);
- S'adapter aux risques induits par les changements climatiques.

Ce guide s'inscrit dans sa démarche de soutenir les municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. En effet, l'indispensable transition écologique ne pourra s'opérer sans un engagement de ces dernières pour le climat. Certes, les MRC peuvent exiger l'adoption d'outils réglementaires en ce sens, ce que nous remarquons d'ailleurs à la lecture de différents schémas d'aménagement et de développement du territoire. Cependant, une transition concrète ne sera possible qu'avec une véritable implication municipale.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2022). *Changement climatique 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité*, [en ligne] <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>.

² À titre d'exemples, notons la création d'une division de la transition écologique au sein des villes de Montréal, de Candiac et de Terrebonne, et l'adoption d'un plan d'adaptation aux changements climatiques ou de réduction des gaz à effet de serre par certaines municipalités.

³ Direction générale des politiques du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (2019). *Sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux*, [en ligne] https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/ministere/developpement_durable/sondage_demarches_developpement_durable_2018.pdf.

⁴ RLRQ, c. A-19.1.